



Formation IMDG

Vous déchargez, transportez ou expédiez des marchandises dangereuses par mer ? Votre personnel doit être formé régulièrement aux règles et procédures exigées par la réglementation (IMDG 2009)

Réglementation :

IMDG chapitre 1.3.

« Les personnes dont le domaine d'activité comprend le transport de marchandises dangereuses, doivent recevoir une formation répondant aux exigences que leur domaine d'activité et de responsabilité impose lors du transport de marchandises dangereuses. »

Durée :

1 jour

Objectifs :

- Connaître les principales nouveautés de l'IMDG 2009.
- Acquérir des notions concernant le transport des marchandises dangereuses par mer.
- Connaître son rôle et ses responsabilités dans la chaîne logistique.

Programme :

- Réglementations locales des ports.
- Structure du code IMDG.
- Classes, groupes d'emballage et dispositions spéciales.
- Polluants marins.
- Marchandises dangereuses en quantités limitées.
- Étiquetage et placardage des engins de transport.
- Transports d'approche.
- Dispositions relatives au chargement et au déchargement.
- Savoir remplir les différents documents d'accompagnement : déclaration de marchandises dangereuse.